

Article 1 : Participation

Cette compétition est réservée à toutes les équipes évoluant dans les championnats départementaux de la catégorie U17-U18 engagées avant le 31 août de la saison en cours.

Les équipes engagées après le 31 août ne pourront pas participer aux différents Challenges.

Dispositions communes aux Challenge U18 et U17/ Coupe Gambardella Crédit Agricole :

Les équipes engagées en Coupe Gambardella Crédit Agricole peuvent participer à ce challenge.

En cas de participation à la Coupe Gambardella Crédit Agricole d'une équipe U17 ou U18 engagée en Challenge Départemental, il sera demandé aux clubs de déclarer avant le 1^{er} tour ou le tour préliminaire, par la messagerie officielle, l'équipe participant à la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

La priorité sera donnée aux rencontres de la Coupe Gambardella Crédit Agricole entraînant de possibles reports de match pour l'équipe engagée en Challenge Départemental U17 ou U18.

La Commission des Jeunes reste seule compétente pour la désignation des exempts que nécessite l'organisation de cette épreuve.

Les cas non prévus au règlement seront tranchés en première instance par la commission départementale des jeunes.

Article 2 – Organisation de la compétition

Organisation du challenge :

- 1^{ère} phase: une formule championnat sur 3 journées
- Phase finale: Matches à élimination directe, en fonction du nombre d'équipes engagées

Les dates correspondantes à ces différentes journées sont publiées au calendrier général du District. La finale est prévue lors de la journée consacrée aux finales Jeunes.

2- 1 - Système de compétition

Les équipes, citées à l'article 1^{er}, participent au 1^{er} tour et sont réparties en poules de 4 équipes (ou 3 si nécessaire).

Le nombre d'équipes qualifiées sera défini en fonction du format de la phase finale.

2.2 - Phase finale : élimination directe

L'organisation de la phase finale sera déterminée en fonction du nombre d'équipes engagées après la première journée de la 1^{ère} phase.

Finale :

En amont de la Finale, une feuille de match élargie des joueurs susceptibles de participer sera demandée afin de contrôler la participation des joueurs et éviter tous litiges et procédures ultérieures.

Aucun joueur non contrôlé ne pourra prendre part aux finales.

Si un club refuse de se conformer à la règle, il ne pourra participer à la finale.

2.1.3 - Tirs au but :

1^{ère} phase :

A l'issue de chaque match, quel que soit le résultat il sera fait une épreuve de tirs au but.

Il sera d'abord organisé une 1^{ère} série de 5 tirs puis, s'il y a toujours égalité, autant de tirs au but que nécessaire pour déterminer le vainqueur de cette épreuve. Le point bonus de cette épreuve sera utilisé pour déterminer les meilleurs deuxièmes entre chaque poule, le cas échéant.

Le résultat devra être indiqué dans le paragraphe commentaire de la feuille de match informatisée.

Phase finale :

En cas d'égalité il sera d'abord organisé une 1^{ère} série de 5 tirs puis, s'il y a toujours égalité, autant de tirs au but que nécessaire pour déterminer le vainqueur de cette épreuve.

Article 3 – Classement - Qualification

3.1 -Classement pour chaque poule :

A l'issue de ce premier tour, dans chaque poule, un classement sera établi, par addition des points, cumulés match après match, en fonction du barème suivant :

- 3 points pour un match gagné
- 1 point pour un match nul
- 0 point pour un match perdu
- 1 point pour un match perdu par forfait ou par pénalité

Dans les poules qui enregistrent un ou plusieurs forfaits, les points du forfait seront comptabilisés pour le classement final.

3- 2 Ordre du classement :

- 1 - Nombre total de points
- 2 - Goal average particulier
- 3 - Goal average général
- 4 – points bonus tirs au but

3.3 - Modalités de détermination des meilleurs deuxièmes :

L'ordre du classement sera établi de la façon suivante :

- 1 - Nombre total de points
- 2- Goal average général
- 3- Meilleure attaque
- 4 – points bonus tirs au but

Article 4 – Temps de jeu

2 fois 45 minutes, sans prolongation.

Article 5 – Horaires

L'horaire officiel des rencontres est fixé à **15h00** ou 13h15 en lever de rideau.

Article 6 – Participation des joueurs

Règlement spécifique au challenge

Chaque équipe aura droit à **14 joueurs** inscrits sur la feuille de match (sauf en finale où 16 joueurs sont autorisés sur la feuille de match et 14 joueurs à participer).

Ce challenge est réservé aux joueurs licenciés U16, U17, U18, sans restriction de nombre.

Les joueurs U15 ne peuvent pas participer à ce challenge.

Participation :

Extrait article 6 des règlements des compétitions de jeunes

Une équipe ne comprendra aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s), si cette (ces) équipe(s) ne joue(nt) pas.

En U16/U17, U17/U18 [...], chaque équipe ayant une ou des équipes supérieures peut comprendre au maximum trois joueurs ayant disputé :

- *plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupes), pour chaque phase dans le cas des championnats en deux phases*
- *plus de sept matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupes) pour les championnats sur toute la saison.*

Il sera procédé à une remise à zéro du nombre de match à l'issue de la 1ère phase.

Article 7 – FMI et Licences

L'utilisation de la FMI est obligatoire

En cas de dysfonctionnement de la FMI :

- faire une feuille de match papier fourni par le club recevant
- chaque équipe devra obligatoirement être en mesure de proposer soit la liste (avec photos) de ses licenciés de la saison en cours soit par l'accès à l'application Foot-club-compagnon avant le début de chaque match.

Dans le cas contraire, le (ou les) joueur(s) concerné(s) ne peut (peuvent) prendre part à la rencontre.

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, elle devra parvenir par mail au District au plus tard à 20h le lundi qui suit la rencontre via la messagerie officielle.

Article 8 – Banc de touche / Remplacement

Il sera constitué **UNIQUEMENT** de **2 adultes licenciés au club** (l'éducateur et un dirigeant) responsables de l'équipe et des **joueurs remplaçants**.

Article 9 - Arbitrage

Toutes les rencontres sont dirigées soit par des arbitres officiels désignés par la Commission de District de l'Arbitrage soit par des dirigeants bénévoles capacitaires en arbitrage ou des dirigeants, **licenciés** des clubs concernés.

Préconisation : l'arbitrage à la touche pourra être assuré par les joueurs remplaçants.